

Département du Haut-Rhin
Arrondissement d'Altkirch

REPUBLIQUE FRANÇAISE



COMMUNE DE GUEVENATTEN

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AVRIL 2014 – 20H

Sous la présidence de Monsieur SCHITTLY Bernard, Maire

Présents: Mmes RUBINO Pascaline, ILTIS Monique, BILGER Thérèse, MM LIEBENGUTH Henri, BRUN Alain, CACHERA Jean-Pierre, TROMMENSCHLAGER Philippe.

Absent(s) excusé(s) : M. HANSBERGER Jean-Paul qui donne procuration à M. SCHITTLY Bernard, M. BATTIGELLO Raphaël qui donne procuration à M. BRUN Alain, M. HENNINGER Jean-Marc.

Absent(s) non excusé(s) :

Assiste également : Mme HECKLY Marie Christine, secrétaire de Mairie

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation des procès-verbaux des 28/02/2014 et 30/03/2014
- 2) Approbation du compte de gestion 2013
- 3) Vote des subventions 2014
- 4) Vote des taux 2014
- 5) Vote du budget 2014
- 6) Election de la Commission d'Appel d'Offres
- 7) Proposition de nomination de la CCID (Commission Communale des Impôts Directs)
- 8) Droit de préemption urbain
- 9) Etagères hall d'entrée Mairie – Devis Schmerber
- 10) Divers

POINT 1 : APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES 28/02/2014 ET 30/03/2014

Les procès-verbaux des 28 février et 30 mars 2014, expédiés à tous les membres, sont commentés par le Maire. Aucune observation n'étant formulée, ils sont adoptés à l'unanimité.

POINT 2 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2013

Le Conseil Municipal prend connaissance du compte de gestion 2013 dressé par le Trésorier de Dannemarie. Le résultat budgétaire de l'exercice 2013 est conforme à celui ressortant du Compte Administratif 2013 de la commune, soit + **193 640.90 €**.

POINT 3 : VOTE DES SUBVENTIONS 2014

Monsieur le Maire donne connaissance aux conseillers de plusieurs demandes de subvention émanant d'associations diverses.

Après délibération, le Conseil Municipal VOTE les crédits suivants qui seront inscrits au Budget Primitif 2014, compte 6574.

Amicale des Sapeurs Pompiers de Traubach	: 160 €
Association d'Animation du Vallon du Traubach	: 80 €
Groupe du 3è Age Traubach-Guevenatten	: 30 €
UNC Anciens combattants Traubach	: 30 €
Chorale Ste Cécile Traubach	: 50 €
Judo Ju Jitsu de Masevaux	: 50 €
Association Sportive de Bréchaumont	: 50 €

Total subventions 2014 : 450 €

Délibération approuvée à l'unanimité, moins 1 abstention lors du vote de la subvention pour le Club Judo Ju Jitsu.

POINT 4 : FIXATION DES TAUX DES 4 TAXES DIRECTES LOCALES 2014

Vu les résultats 2013 et les orientations budgétaires 2014, le Maire propose au conseil municipal le maintien des taux des quatre taxes directes locales (taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti, taxe sur le foncier non bâti, CFE) pour l'exercice 2014.

A la suite de ses explications, le conseil municipal décide :

- de fixer le produit attendu à **37 130,- €uros** pour l'exercice 2014
- de maintenir les taux des quatre contributions directes comme suit pour l'exercice 2014
- la répartition du produit se fera sur les bases suivantes :

taxe	taux réf 2013	taux votés 2014	bases prévisionnelles 2014	produit attendu
taxe d'habitation	12,99	12,99	170 700 €	22 174 €
taxe foncière bâti	9,03	9,03	100 000 €	9 030 €
taxe foncière non bâtie	53,33	53,33	8 300 €	4 426 €
CFE	18,29	18,29	8 200 €	1 500 €
TOTAL				37 130 €

Délibération approuvée à l'unanimité.

POINT 5 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2014 – BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal décide de voter le Budget Primitif 2014 en suréquilibré dans la section d'investissement. Il s'établit comme suit :

Budget Principal

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
Section de fonctionnement	451 000 €	451 000 €
Section d'investissement	222 000 €	494 000 €
dont restes à réaliser	86 900 €	6 000 €

Le présent budget est voté au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Délibération approuvée à l'unanimité.

POINT 6 : COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Conformément à l'article 22 du Code des Marchés Publics et à la circulaire préfectorale du 04/04/2014, le Conseil Municipal décide de procéder à l'élection de la Commission d'Appel d'Offres, composée de membres élus dont trois titulaires, trois suppléants et de M. le Maire, Président :

1 seule liste déposée. Les résultats sont :

Titulaires: M. CACHERA Jean-Pierre
M. LIEBENGUTH Henri
Mme RUBINO Pascaline

Suppléants: Mme BILGER Thérèse
Mme ILTIS Monique
M. TROMMENSCHLAGER Philippe

Délibération approuvée à l'unanimité.

POINT 7: PROPOSITION DE NOMINATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)

Suite aux récentes élections municipales, il convient de procéder à la constitution d'une nouvelle Commission Communale des Impôts Directs. Outre le Maire, la commission est composée de six commissaires titulaires et six commissaires suppléants. Le Conseil Municipal propose au directeur des services fiscaux une liste de contribuables en nombre double, parmi lesquels il aura le soin de désigner les douze commissaires.

Titulaires

- 1) RUBINO Pascaline, 39 rue Principale
- 2) ILTIS Monique, 12 rue Principale
- 3) LIEBENGUTH Henri, 8 rue Principale
- 4) TROMMENSCHLAGER Philippe, 7 Chemin des Prés
- 5) BRUN Alain, 15B rue Principale
- 6) HECKLY Lucien, 72 rue Principale 68210 TRAUBACH-LE-BAS
- 7) SCHNOEBELEN Fernand, 17 rue des Prés 68210 DANNEMARIE
- 8) ALVADO Mireille, 34 rue Principale
- 9) SCHERRER Denis, 6 chemin des Etangs
- 10) FRELIN Martine, 13B rue Principale
- 11) DIETEMANN Serge, 39 rue Principale
- 12) LOEFFLER Martine, 10 chemin Kirchweg

Suppléants

- 1) HANSBERGER Jean-Paul, 12 chemin des Prés
- 2) SIMON Fabrice, 38 chemin du Moulin
- 3) STIMPFLING Edouard, 47 rue Principale
- 4) MULLER Patrice, 2 chemin des Fleurs
- 5) BILGER Thérèse, 28 rue Principale
- 6) LORENTZ François, 23 rue Principale 68780 STERNENBERG
- 7) BRUN Huguette, 32B rue Principale
- 8) PETER Franck, 6 chemin Kirchweg
- 9) BOISSON Gilles, 50 rue Principale
- 10) TROMMENSCHLAGER Véronique, 7 chemin des Prés
- 11) SCHMITT Stéphane, 3 chemin des Fleurs

12) STICH Bernard, rue Massifs Vosgiens 68740 FESSENHEIM

Délibération approuvée à l'unanimité.

POINT 8 : DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Vu la loi n°2003-590 du 2 juillet 2003 (Urbanisme et Habitat), par l'introduction d'un nouvel alinéa à l'article L 211-1 du Code de l'Urbanisme qui permet l'institution d'un droit de préemption aux communes dotées d'une Carte Communale approuvée ;

Vu les délibérations du Conseil Municipal en date des 03/12/2004 et 18/03/2005 approuvant la Carte communale ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2005-157-19 du 06 juin 2005 portant approbation de la Carte Communale de GUEVENATTEN ;

CONSIDERANT le besoin de mettre en place des aménagements de sécurité aux entrées du village, notamment à l'entrée sud ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE d'instituer un droit de préemption sur la parcelle suivante :

Commune de Guevenatten

- Section 2, parcelle n° 154 d'une contenance de 1,26 are

Délibération approuvée à l'unanimité.

POINT 9 : ETAGERES HALL D'ENTREE MAIRIE - DEVIS SCHMERBER

Le manque d'espace de rangement au secrétariat de la Mairie étant toujours aussi problématique, il y a lieu de créer des étagères et placards dans le hall d'entrée de la Mairie ;

Après avoir pris connaissance du devis SCHMERBER de St-Bernard relatif à cet aménagement, Le Conseil Municipal l'approuve pour un montant de **3 907.00 € HT, soit 4 688.40 € TTC**, excluant le meuble de rangement pour plans.

Un crédit est disponible au compte 2135-75 « Hall Mairie ».

Délibération approuvée à l'unanimité.

POINT 10 : DIVERS

Elections européennes : Le Conseil Municipal établit la liste des personnes siégeant au bureau de vote lors des élections européennes du 25 mai 2014.

Chemins de promenade : Monsieur le Maire présente le nouveau sentier de promenade mis au jour, côté ouest, d'une longueur de 1.800 km. Il remercie tous les acteurs qui ont permis la concrétisation de ce projet, Mme BRUN Liliane, MM. BRUN Bernard, BEHRA Maurice, propriétaires, M.CENTLIVRE Jean-Claude, exploitant, MM. CACHERA Jean-Pierre, LIEBENGUTH Henri, adjoints, M. BATTIGELLO Raphaël, conseiller municipal, CAMBAZARD Thierry, ouvrier intercommunal. Il est baptisé : Sentier du ruisseau « Bachlawagla ».

La séance est levée à VINGT-DEUX HEURES TRENTE MINUTES.

Tableau des signatures
pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal
de la commune de GUEVENATTEN
de la séance du 25.04.2014

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation des procès-verbaux des 28/02/2014 et 30/03/2014
- 2) Approbation du compte de gestion 2013
- 3) Vote des subventions 2014
- 4) Vote des taux 2014
- 5) Vote du budget 2014
- 6) Election de la Commission d'Appel d'Offres
- 7) Proposition de nomination de la CCID (Commission Communale des Impôts Directs)
- 8) Droit de préemption urbain
- 9) Etagères hall d'entrée Mairie – Devis Schmerber
- 10) Divers

Nom Prénom	Qualité	Signature	Procuration
SCHITTLY Bernard	Maire		
CACHERA Jean-Pierre	1 ^{er} Adjoint		
LIEBENGUTH Henri	2 ^{ème} Adjoint		
BATTIGELLO Raphaël	Conseiller municipal	Procuration donnée à M. BRUN Alain	
BILGER Thérèse	Conseiller municipal		
BRUN Alain	Conseiller municipal		
HANSBERGER Jean-Paul	Conseiller municipal	Procuration donnée à M. SCHITTLY	
HENNINGER Jean-Marc	Conseiller municipal	Absent et non représenté	
ILTIS Monique	Conseiller municipal		
RUBINO Pascaline	Conseiller municipal		
TROMMENSCHLAGER Philippe	Conseiller municipal		